**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 99 (1954)

**Heft:** 12

**Artikel:** AMX et G 13 dans l'attaque : char blindé léger et chasseur de chars

Autor: Borel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-342632

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les cdt. de troupe demeurent responsables des mesures de sécurité à prendre, aussi bien vis-à-vis de la troupe que vis-à-vis des tiers ou de la propriété privée. Les arbitres peuvent être chargés de contrôler si ces mesures sont judicieuses et suffisantes. De tels contrôles ne dégagent pas la responsabilité des cdt. de troupe.

Les prescriptions du règlement d'infanterie restent applicables aux exercices et aux manœuvres dirigés dans le cadre du régiment et du bataillon.

## Colonel EMG Paul Wolf

P. S. — Cet article sera utile peut-être à l'un ou l'autre officier. Nous avons mis à profit l'expérience acquise par de nombreux camarades. Qu'ils veuillent bien nous en excuser.

# AMX et G 13 dans l'attaque

(Char blindé léger et chasseur de chars)

Discutant récemment avec des camarades d'un exercice de contre-attaque sur le Plateau, j'ai été très surpris d'entendre certains d'entre eux déclarer qu'ils ne feraient pas usage des AMX disponibles sous prétexte que ces engins ne sont pas des chars d'« assaut ».

Je ne peux me défendre de penser qu'il s'agit là d'une bien regrettable et même dangereuse confusion des esprits. Les partisans des chars lourds peuvent penser que G 13 et AMX seraient exposés à des pertes déraisonnables, en raison de leur faible blindage, s'ils accompagnaient les éléments d'assaut en terrain découvert. Cela ne saurait toutefois signifier, même dans l'esprit des adeptes des Centurions, que nos engins actuels ne puissent rendre aucun service dans une attaque.

Je suis même persuadé qu'ils sont indispensables dans tout secteur accessible aux blindés, car l'adversaire y fera certainement usage de chars. Il n'y a en effet plus, à l'étranger, de divisions dépourvues de chars ; certaines en ont simplement davantage que d'autres.

Dans toute attaque, il y a des moyens d'assaut et des moyens d'appui. Le Service des Troupes légères consacre une partie du film sur les chasseurs de chars à illustrer le rôle de ces engins comme moyen d'appui. Si j'avais à mener une contre-attaque de bataillon, je réclamerais avec insistance le concours d'une unité de G 13 ou d'AMX pour appuyer mes fusiliers au même titre que les mortiers, les mitrailleuses et les canons antichars. Je chercherais même à pousser l'une ou l'autre des sections blindées en avant pour rejoindre les compagnies d'assaut sur les objectifs successifs. Il ne s'agirait pas là d'un assaut de chars, mais du déplacement alterné des échelons de feu, comme cela se pratique pour les armes lourdes non blindées. On ne peut certes pas prétendre qu'il soit plus risqué de déplacer des armes chenillées et blindées que des armes portées à bras dans un secteur parsemé de mines et sillonné d'éclats et de balles perdues.

Les Centurions dont l'achat a été proposé ne semblent pas près de passer la Manche. Est-il dès lors absurde de songer, qu'à leur défaut, la progression des G 13 ou d'AMX à la tête des éléments d'assaut pourrait, exceptionnellement, s'avérer nécessaire, voire rentable malgré les risques de pertes ? Pour ma part, j'ai déjà songé à deux cas précis dans lesquels je me résoudrais sans peine à attribuer des blindés aux éléments d'assaut.

Je pense d'abord que, la guerre étant une affaire dangereuse, il se produira des situations dans lesquelles les ordres et l'exemple des officiers ne suffiront pas à faire démarrer les éléments d'assaut ; seule la présence dans la base de départ d'une section d'AMX (une autre section au moins restant en appui) donnera aux fusiliers la confiance nécessaire pour sortir des couverts. Par ailleurs, l'expérience des tirs combinés nous montre combien les éclats de nos obusiers tiennent nos fantassins éloignés de leurs objectifs. La traversée, après la fin des feux d'artillerie, de la zone de sécurité des 300 mètres risque de durer plus longtemps que la neutralisation de sources de feu ennemies. Les G 13 et les AMX, eux, se moquent des éclats ; on pourrait les pousser dans certains cas jusqu'à un couvert intermédiaire (route encaissée, boqueteau) pendant le feu des obusiers, pour qu'ils puissent ensuite relayer ces derniers, attirer les fantassins jusqu'à eux, puis les appuyer sitôt après avoir été dépassés.

Il s'agit bien là, je le répète, de cas exceptionnels. Le rôle normal de nos engins actuels dans l'attaque, celui auquel ils sont aptes, c'est l'appui. Ce rôle doit être exercé au même titre que l'appui des lance-mines et des mitrailleuses. Il est même nécessaire de l'exercer le plus souvent possible, car s'il ne présente pas de grosses difficultés, il est bien moins familier à nos sous-officiers et ceux-ci s'en font parfois une idée fausse.

On souhaiterait vivement que, pendant un ou deux ans, on joue dans tous les cours d'officiers (cours tactiques, cours EMG, écoles centrales) au moins une attaque avec appui de chars. Les discussions sur le problème des chars deviendraient alors plus concrètes, plus utiles et les commandants apprendraient à se réjouir de l'attribution de chars et non pas à l'appréhender.

Major Borel Of. instr. Trp L.